

NOTE DE RENTRÉE ANNÉE 2019 / 2020

1) L'équipe pédagogique et les effectifs de rentrée

classes	Enseignants (es)	effectifs
CP	Mme Renaud-Fressy	25
CP/CE1	Mme Aubertin	5 CP + 18 CE1 = 23
CE1/CE2	Mme Delmaire-Sizes	18 CE1 + 6 CE2 = 24
CE2	Mme Terrussot	26
CE2/CM1	M Mathey : directeur Mme Freitag : (lundi et mardi)	7 CE2 + 19 CM1 = 26
CM1/CM2	M Blanchet	17 CM1 + 8 CM2 = 25
CM2	M Mandrillon	27

Total : 176 élèves

Mme Reybard : AESH (aide élève)

2) Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : **8h50 à 11h50 et 13h50 à 16h05**

Mercredi : **8h50 à 11h50**

L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h40 et 13h40 (entrée côté rue René Clair)

La sortie des classes de CP, CP-CE1 et CE1/CE2 se fait rue René Clair.

La sortie des autres classes se fait avenue des Volontaires.

3) Vacances scolaires

Toussaint	vendredi 18 octobre au soir / lundi 04 novembre au matin
Noël	vendredi 20 décembre au soir / lundi 06 janvier 2020 au matin
Hiver	vendredi 21 février au soir / lundi 09 mars au matin
Printemps	vendredi 17 avril au soir / lundi 04 mai au matin
Ascension	mercredi 20 mai à midi / lundi 25 mai au matin
Été	vendredi 03 juillet au soir

4) Relations parents - enseignants

Cahier de liaison : c'est le lien entre les parents et les enseignants.

Toutes les feuilles distribuées aux élèves et collées doivent être signées par les parents, après que ceux-ci en auront pris connaissance.

De même, les parents pourront y inscrire une demande de rendez-vous ou une information.

Vous voudrez bien remplir et redonner dans le cahier de liaison dans les meilleurs délais :

- la fiche de renseignements
- la fiche d'urgence

- l'attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accidents corporels

Réunion de rentrée parents - enseignants :

Jeudi 12 septembre 2019 à 17h30

5) Absence et retard

Signaler impérativement toute absence ou retard à l'école le plus tôt possible (jusqu'à 8h50) en faisant part du motif soit par téléphone : 03.80.73.28.44 ou bien par courriel : 0211957N@ac-dijon.fr. afin d'être averti et d'effectuer correctement les vérifications d'appel du restaurant scolaire et de la garderie.

Pour une absence en cours de journée : les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école (Se présenter Avenue des Volontaires sur le temps scolaire et rue René Clair sur le temps périscolaire). En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école, seul, durant les cours.

Au retour de l'élève, un bulletin d'absence devra être présenté dans le cahier de liaison comme justificatif.

D'autre part pour la sortie : nous demandons aux parents d'être ponctuels.

Les enseignants ne sont plus responsables des enfants au-delà de 11h50 et de 16h05.

Le Centre de Loisirs Péri Scolaire accueille les enfants **préalablement inscrits, les enfants non-inscrits sont sous la responsabilité de leurs parents et attendent sur le trottoir.**

6) Assurance

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties...). Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques :

Assurance responsabilité civile et individuelle accidents corporels

Les parents peuvent aussi souscrire une assurance individuelle scolaire.

→ **L'attestation d'assurance est à remettre au directeur ou à l'enseignant(e) de votre enfant assez rapidement.**

7) Conseil d'école

Les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école auront lieu : le vendredi 11 octobre 2019.

Une réunion d'information avec les parents intéressés aura lieu le **lundi 16 septembre 2019 à 18h00** à l'école.

Si vous souhaitez y participer, merci d'informer le directeur.

SIGNATURE(S)